



COMMUNE DE BRENNILIS
Conseil municipal du 10 novembre 2012
PRINCIPALES DÉCISIONS

1. Constatation du quorum

Étaient présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Jérôme Cochennec, Jean Faillard, Carole Guillerm, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec.

Absente, excusée: Anita Daniel

2. Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance

L'ordre du jour a été approuvé sans modifications. Jérôme Cochennec a été désigné comme secrétaire de séance.

3. Compte rendu du conseil du 7 juillet 2012

Les conseillers présents signent le registre des délibérations.

4. Aménagement du cabinet médical

Lors de sa séance du 7 juillet 2012, le Conseil était informé que, en raison du caractère pérenne de l'association des Drs Muniz et Selhane, les nécessaires travaux d'extension du cabinet médical pouvaient être envisagés. Le Conseil a pris connaissance du plan des aménagements envisagés tel que discuté avec les médecins. Il a été informé du chiffrage prévisionnel des travaux à savoir Electricité-eau-plomberie 10.000 € HT, Bardage toit; Charpente isolation; Carrelage placos; Menuiserie, ensemble 4 lots représentant 38.800 € HT. Sur la base de ces éléments, et compte tenu des travaux déjà engagés, un loyer de 500 € par mois charges non comprises semble raisonnable pour le cabinet médical¹. Certains conseillers estiment que ce loyer est trop modeste, ont des doutes sur la stabilité de l'association des médecins ou considèrent que ces derniers devraient participer davantage au financement direct de leur installation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par six voix pour et quatre abstentions:

- décide d'autoriser le maire à faire procéder aux aménagements requis dans le cabinet médical pour y installer deux médecins et prévoir un logement pour un remplaçant.
- demande au maire de prendre toutes dispositions utiles à la mise en œuvre de cette décision, y compris le dépôt éventuel d'un permis de construire (à finaliser par les Ets Triballier) et la passation de marchés avec des entreprises (en collaboration avec Rémy le Goff) pour la réalisation des lots identifiés.
- fixe à 500 € avec effet du 1er janvier 2013 le loyer mensuel du cabinet médical, non incluses les charges locatives, et demande au maire de passer un bail à cet effet avec le Dr Muniz.

5. Bibliothèque – Maison pour Tous: Permis de construire et plan de financement

Suite à la réunion de concertation avec les partenaires potentiels (DRAC, CG29, Bibliothèques du Finistère) tenue le 28 juin 2012 – le Conseil avait été informé des résultats lors de sa séance du 7 juillet 2012 -, la demande de permis de construire de la Bibliothèque-Maison pour Tous a été modifiée de manière à emporter l'adhésion des financeurs principaux. Le projet a été inscrit au Contrat de territoire de la Communauté de communes et figure à la programmation 2013 de la DRAC. Il est par ailleurs soutenu par les Bibliothèques du Finistère et le Groupe La Poste. Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par six voix pour et quatre voix contre:

- de prendre note du contenu sommaire du permis de construire finalisé (déposé en application d'une délibération du Conseil municipal du 8 mars 2012)
- d'approuver le plan de financement de l'opération tel qu'il figure ci-dessous (montants en HT) étant entendu que, si l'occasion se présente, une subvention supplémentaire pourra être demandée au programme ECOFAUR sur la base d'appel à projets

¹ Montant correspondant au remboursement sur 20 ans à un taux d'intérêt de 2% l'an d'un capital de 100.000 €.

- d'autoriser la poursuite du programme, avec notamment la formalisation des engagements partenaires et le lancement des travaux après réception des permis sollicités.

**PROJET BIBLIOTHÈQUE MAISON POUR TOUS
PLAN DE FINANCEMENT**

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Démolition	20.000	DRAC, 30% travaux	82.000
Construction	240.000	CG29, équipement de proximité, 10%	28.500
Lots techniques	45.000	CG29, Programme bibliothèques 30%	80.000
Mobilier & Équipements	35.000	CG29, Informatisation 75% (plafond)	3.500
Études & Honoraires	52.000	CG29 Fonds documentaire 50%	10.000
		Groupe La Poste 50% (plafond)	10.000
		Fonds de concours, CCYE	50.000
Provisions pour imprévus (5%)	19.000	Autofinancement (40,6%)	167.000
TOTAL HT	411.000	TOTAL HT	411.000

6. Chantier de l'église: bilan des travaux et perspectives

Le Conseil a été saisi du bilan chiffré ci-dessous, produit par le 1er adjoint, des travaux entrepris à ce jour dans le cadre du chantier de rénovation de l'église. Le Conseil s'est étonné de la faiblesse relative des subventions perçues, alors que les travaux touchent à leur fin – la réception étant prévue pour le 4 décembre – et a demandé au 1er adjoint d'insister auprès des services compétents pour obtenir une vue exhaustive des paiements attendus.

	FACTURES RÉGLÉES € TTC	SUBVENTIONS ENCAISSÉES €
24.01 au 26.07.2012	209.967,49	
09.08.2012 DRAC		127.744
09.08.2012 CG29		37.526
31.08.2012 DRAC		4.139
10.01 au 15.12.2011	460.795,45	
22.08.2011 CR Bretagne		55.002
08.11.2011 CG29		45.792
06.01.2012 DRAC		57.133
27.01 au 17.12.2010	323.049,73	
09.09.2010 CG29		8.800
18.10.2010 DRAC		58.800
15.11.2010 DRAC		12.067
26.05 au 08.12.2009	6.481,36	
12.11.2009 DRAC		61.200
Totaux	1.000.294,03	468.203 <i>dont DRAC 321.083 €, CG29 92.118 €, CR Bretagne 55.002 €</i>

Pour les travaux complémentaires devant permettre notamment l'alimentation générale, le chauffage et la sonorisation des locaux le Conseil a noté et approuvé les devis reçus le 11 octobre 2012 de l'entreprise Jezequel portant sur respectivement (montants TTC) 1.502 €, 7.747 € et 5.841 €. Le Conseil a rappelé qu'il avait approuvé en juillet 2012 un devis de 12.654 € TTC pour l'éclairage. Le Conseil municipal a conscience du fait que d'autres travaux sont à prévoir, concernant par exemple l'isolation contre la foudre, la pose d'enduits sur les murs, la rénovation du mobilier, la réinstallation des vitraux sud, le réaménagement extérieur. Une réunion a été demandée à la DRAC (M. Lemesle) pour apprécier si, et dans quelle mesure, ces travaux complémentaires pourraient faire l'objet d'une nouvelle tranche de subventions. Cette réunion pourra sans doute être organisée à l'occasion de la réception des travaux prévue pour le 4 décembre, à laquelle peuvent participer tous les membres

intéressés du Conseil municipal (heure à communiquer). Ceci étant, le Conseil municipal demande au 1er adjoint de continuer de suivre ce chantier en son nom.

7. Travaux à prévoir, eau et assainissement

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission d'appel d'offres, réunie le 25 octobre pour l'ouverture des plis ayant trait aux travaux 2013 de rénovation du réseau d'eau (secteurs de Kerveur à Kerhornou et du Bourg à Kerflaconnier), ayant abouti à la sélection de l'entreprise EIFFAGE Énergie pour 74.596 € HT². L'accompagnement des travaux par la société AEH a fait l'objet d'une offre à hauteur de 3.528 € TTC.

Par ailleurs, le Conseil a pris note du contenu d'un avant-projet sommaire ayant trait au raccordement éventuel des habitations du secteur Hent Coz au réseau d'assainissement collectif (étude société AEH) et demandé à sa commission Eau-Assainissement d'examiner cette proposition en détails lors d'une prochaine réunion, pour décision ultérieure par le Conseil municipal.

8. Aménagement du terrain de sport, salle polyvalente

Lors d'une réunion tenue le 17 mars 2012, le Comité consultatif Jeunesse a considéré qu'il serait intéressant de faire procéder à une remise en état du terrain de sport jouxtant la salle polyvalente. Le Comité a chargé Jérôme Cochenec de collecter des offres auprès de différentes sociétés pour saisir ensuite le Conseil municipal. Ce dernier était saisi de trois propositions l'une se limitant à remplacer le grillage existant, les deux autres (société Sport Nature et société Husson International) proposant la fourniture d'un véritable terrain multisport. Le Conseil ayant examiné attentivement les propositions reçues s'est prononcé en faveur d'un réaménagement allant au delà du simple remplacement de la clôture. Il a par ailleurs noté que, à options similaires, l'offre de la société Sport Nature apparaissait comme la plus satisfaisante. Le Conseil après en avoir délibéré a donc décidé à l'unanimité:

- d'exprimer ses remerciements à Jérôme Cochenec pour le travail accompli sur ce dossier et de lui demander de continuer de le suivre en collaboration notamment avec la présidente du Comité consultatif Jeunesse;
- de faire procéder au réaménagement du terrain de sport jouxtant la salle polyvalente;
- de retenir la société Sport Nature, sur la base des offres reçues, pour mener cette opération;
- de demander au Comité consultatif Jeunesse de poursuivre les contacts avec la société Sport Nature et de lui soumettre aussitôt que possible des propositions finalisées pour mener à bien cette opération.

9. Modifications budgétaires

- **Intérêt d'emprunt, investissements** En mai 2012, la municipalité a contracté un emprunt de 120.000 € au titre de la régie des Eaux, comme prévu au budget. Toutefois, les intérêts de cet emprunt sont trimestriels, et non annuels – le montant prévu au budget pour ces intérêts s'avère donc insuffisant (article D 1641). Cette ligne a fait l'objet d'un premier abondement par transfert de la ligne D 020 – Dépenses imprévues – à hauteur de 1000 €. Il manque encore 2.377 € pour faire face à l'échéance à venir. Le Conseil décide donc de diminuer de ce montant la ligne D 23151 (Réseaux), sous utilisée en 2012, qui serait ramenée de 100.000 à 97.663 €, la ligne D 1641 étant portée de 3.000 € dans le budget prévisionnel, à 6.337 € (y compris 1.000 € tirés des dépenses d'investissement imprévues).
- **Budget Eau, Fonctionnement** Il semblerait que des erreurs d'imputation prévisionnelle concernant les redevances à l'agence de bassin se soient traduites par des insuffisances de crédit à certaines lignes, alors que d'autres demeuraient inutilisées. Il a en outre fallu faire face à une augmentation très importante du prix du maërl, désormais importé d'Islande suite à l'interdiction à la vente du maërl des Glénans. Pour pourvoir aux déficits constatés, le Conseil décide donc de procéder aux modifications budgétaires suivantes:
Section d'investissement, annulation de la délibération d'affectation des résultats votée le 22 mars 2012, d'où recettes c/1068 – 5.058€20, dépenses c/23151 – 5.058€20; section de fonctionnement, dépenses, ch.011 c/6378 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) + 3.793€00, c/6068 (Autres matières et fournitures) + 1.159€28, ch.014 c/701249 (Reversement aux Agences de l'Eau – Redevances) +106€00.

10. Toponymie: Compte rendu de commission et suite à donner

Le Conseil était saisi du compte rendu de la réunion de la Commission Toponymie du 10 octobre

² Sept offres avaient été reçues. Autres montants HT à l'ouverture: Toulgoat TP 83.637€50; SPAC 116.885€00; EUROVIA 106.801€75; Y. Lagadec TP 93.949€50; EURL Le Page 82.674€00; Le Yourc'h Associés 99.999€65.

2012 et des suggestions formulées concernant la procédure à suivre pour aboutir à la dénomination officielle de certains espaces publics du bourg et des villages. Le Conseil prend note des travaux accomplis, et décide, conformément aux recommandations de la Commission Toponymie, de procéder à la consultation de la population sur ces suggestions, en incluant le plan du Bourg avec la proposition de dénomination pour distribution avec la Gazette du mois de novembre 2012, afin de recueillir les avis et suggestions de chacun. Pour les hameaux, le Conseil demande aux habitants concernés de prendre l'initiative de se réunir et de faire part de leurs suggestions à la Commission Toponymie. Le Conseil décide en outre de charger la Commission Toponymie d'analyser les retours provenant des habitants à l'occasion de la consultation, et de lui faire part de ses conclusions pour décision finale.

11. Démantèlement – projets d'aménagements

Le Conseil est informé de ce que la Municipalité a été saisie de deux projets d'aménagement du site de la centrale nucléaire, consistant l'un en un parc prenant la suite du site après démantèlement complet, et l'autre en la réalisation d'un complexe touristique lacustre. Ce dernier projet a fait l'objet d'une présentation le 12 octobre 2012 en Commission du Patrimoine – et le compte rendu a été transmis à tous les membres du Conseil. Les deux projets ont été mentionnés à la CLI des Monts d'Arrée et en Conseil communautaire. Ils ont peut-être des chances d'aboutir, notamment le second – complexe lacustre – qui semble de prime abord particulièrement élaboré. Le Conseil confirme l'intérêt de ces projets d'aménagement, et demande au maire de continuer à suivre ces dossiers avec les différents acteurs concernés.

12. État exécution budgétaire et programme d'investissements 2013

– Le Conseil a été saisi des états habituels d'exécution des recettes et dépenses, arrêtés au 31 octobre 2012 soit aux 5/6 de l'exercice. Le Conseil constate que le budget de fonctionnement de la commune apparaît être mis en œuvre de manière conforme aux prévisions, aussi bien en recettes (77%) qu'en dépenses (75%). Les crédits consommés au titre du budget d'investissement s'élèvent à 439.000 € (39% du programme) soit un net ralentissement par rapport aux deux exercices antérieurs. Les subventions notamment pour l'église ont commencé d'être encaissées, mais le total des recettes demeure inférieur aux prévisions. Une relance a été effectuée auprès des services concernés. En matière d'assainissement, les dépenses de fonctionnement représentent 72% du prévisionnel - 74% pour les recettes. Pour la régie des eaux, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 83% du prévisionnel (achats d'eau importants et forte augmentation du prix du maërl) alors que les recettes n'atteignent que 69% (subvention communale non encore comptabilisée). L'emprunt prévu au budget a été effectué (120.000 €) ce qui a contribué à assainir la trésorerie (encours: 192.557 €).

– Le Conseil a par ailleurs noté que, dans le cadre du budget 2013, en ce qui concerne les investissements, le programme pourrait, après achèvement de l'essentiel des travaux du chantier de l'église, être encore assez chargé, avec en particulier l'inclusion des aménagements de l'église – éclairage, chauffage, sonorisation, abords, mobilier; de la réalisation de la bibliothèque Maison pour Tous; de travaux de voirie; de la continuation de la rénovation du réseau d'eau; de l'extension du réseau assainissement collectif; de l'extension du cabinet médical; de l'aménagement du hangar Guyomarc'h; de la consolidation de la maison dite Toullec (charpente et toit); des études pouvant mener à la réalisation d'un complexe touristique lacustre à Brennilis, etc. Le Conseil a estimé à cet égard que, même si les finances de la Commune continuaient d'être saines, il convenait d'être toujours vigilants pour ce qui est de l'endettement, de manière à ne pas affecter trop la trésorerie par les remboursements d'emprunts en cours.

13. PNRA – Atelier Écriture en mouvement

Le Conseil a été informé de ce que le PNRA, associé à l'atelier du chorégraphe Le Doaré, a souhaité prendre Brennilis comme partenaire pour un projet dit Écriture en Mouvement associant notamment les enfants de l'école et les personnes d'expérience autour de thèmes liés aux traditions, anciennes ou plus récentes, du lieu. Une première réunion a eu lieu mi-juillet 2012 et son compte rendu a été transmis le 18 juillet à tous les membres du Conseil. Ces derniers ont également reçu le compte rendu d'une seconde réunion, tenue le 26 octobre dans le cadre du Comité consultatif Culture élargi, à la suite de laquelle les partenaires de la municipalité ont commencé de s'impliquer directement dans le montage du projet.

14. Plantes invasives: projet communautaire

Le Conseil est informé que, dans le cadre du Contrat de Territoire, un projet de lutte contre les plantes invasives et notamment les renouées asiatiques sera mené avec Bretagne Vivante sur le territoire de cinq communes de la Communauté de communes du Yeun Elez – Botmeur, Brasparts,

Brennilis, La Feuillée, Loqueffret. Le 30 octobre la Commission Environnement de la CCYE s'est réunie à Loqueffret, avec participation des personnels communaux, pour débattre des modalités de mise en œuvre du projet sur les communes bénéficiaires. Le recensement des tâches à traiter sur les différentes communes a été effectué le 7 novembre. Certains membres du Conseil s'interrogent sur la valeur et la portée de cet exercice, qui mobilise des fonds publics pour son financement.

15. Possible implantation d'éoliennes

Le Conseil est informé du fait que, le 17 octobre 2012, des représentants d'Eole Génération (filiale de GDF Suez) sont venus en mairie présenter un projet d'implantation possible d'éoliennes sur le territoire de la commune. Tous les conseillers étaient invités à participer à cette réunion, dont le compte rendu a été envoyé à chacun. Le Conseil prend note de ces informations, et attend d'éventuels développements dans ce domaine.

16. École bilingue de St Rivoal – compte rendu de Conseil communautaire

Le Conseil est informé de ce que, lors du Conseil communautaire du 15 octobre 2012, le maire de St Rivoal a soumis la question de la situation de l'école publique bilingue de sa commune, dont la municipalité aurait du mal à assumer la charge financière, alors que la grande majorité des élèves ne sont pas originaires de la commune. St Rivoal perçoit une subvention de légalité incertaine de la part de la CCYE pour aider au fonctionnement de cette école. La municipalité souhaiterait maintenant que la Communauté de communes acquière la compétence « école primaire bilingue » et assume la charge de l'école publique bilingue de St Rivoal. Dans un premier temps, le Conseil communautaire a préféré ne pas se prononcer sur cette question, mais a demandé à son président de prendre l'attache des politiques (préfecture, député, sénateurs, conseil général) pour organiser une réunion de concertation. Une réunion en sous-préfecture de Châteaulin est prévue pour le 20 novembre (bureau communautaire). Le Conseil procède à un échange de vues sur la situation et demande à ses élus communautaires de continuer de suivre cette affaire avec la plus grande attention.

17. Vente de terrains communaux

La Municipalité a été saisie de deux demandes d'achat de terrain communal par des particuliers.

- Demande de M. Michel Maudinet pour un terrain à Nestavel (problème assainissement non collectif), accord du Conseil pour la vente d'une parcelle de 66 m² 50 devant les parcelles B62 et B63 sous réserve de la non opposition des voisins, prix 2 € du mètre carré, frais à la charge de l'acheteur.
- Demande de M. Claude Brun pour un terrain à Kerhornou (construction d'une petite véranda). Accord du Conseil pour la cession de l'espace entre les parcelles B1130 et B340 appartenant toutes deux à M. Brun, sous réserve de la non opposition des voisins, prix 2 € du mètre carré, frais à la charge de l'acheteur.

18. Activités associatives

Le Conseil décide d'octroyer une subvention de 50 € au titre de l'année 2012 à l'association Handbike Tour qui a récemment fait escale à Brennilis.

19. Questions diverses

- A la demande d'une Conseillère, le Conseil décide de se pencher sur la question du coût pour les parents de collégiens du transport scolaire vers notamment Huelgoat, dont la charge pour les familles a fortement augmenté sur la période récente. Le Conseil demande au Maire d'instruire cette question et de lui faire rapport à la plus prochaine occasion, de manière à pouvoir le cas échéant inclure les crédits correspondant à une prise en charge partielle à son budget 2013.
- Le Conseil prend note de ce que le repas 2012 du CCAS sera organisé le 25 novembre au restaurant le Yeun.

JV Gruat, 10 novembre 2012